



Loi sur la protection des renseignements personnels

Rapport annuel 2025-2026

Préparé au 24 août 2026

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
1002-5500 North Service Road, Burlington (Ontario) L7L 6W6

college-ic.ca

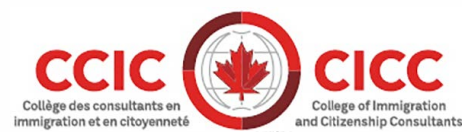




Table des matières

Rapport narratif du Collège pour 2025-2026	3
Annexe A : Arrêté de délégation de pouvoirs du Collège en vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	8
Annexe B : Rapport statistique du Collège sur la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> pour 2025-2026	10
Annexe C : Rapport statistique supplémentaire sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> pour 2025-2026	17



Rapport narratif du Collège pour 2025-2026

Introduction

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Loi) a pour objet la protection des renseignements personnels relevant des institutions fédérales et le droit d'accès des individus aux renseignements personnels qui les concernent.

Le présent rapport annuel, couvrant la période d'établissement de rapport du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, est établi et soumis par le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Collège) en vue de son dépôt au Parlement, conformément à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

À propos du Collège

Le Collège est l'autorité mandatée par le gouvernement du Canada pour réglementer la pratique des consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE). Son rôle et ses pouvoirs sont établis dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada). Le Collège établit les normes de la profession en matière de délivrance de permis, de formation et d'éthique et veille à leur application dans l'intérêt public. Il exerce ses activités de manière indépendante, n'est pas financé par des fonds publics, et ses produits sont tirés des cotisations payées par les titulaires de permis, les demandeurs et les candidats.

Vision

Chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne peut effectuer un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège offrant des services professionnels en tout temps.

Mission

Régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et protéger le public, notamment :

- en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour les titulaires de permis;
- en veillant à ce que le code de déontologie soit respecté;
- en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

Valeurs

- **Transparence** – Communiquer les décisions, les politiques, les procédures et les mesures disciplinaires aux titulaires de permis et au public.
- **Intégrité** – Maintenir les normes morales et éthiques les plus élevées.
- **Responsabilité** – S'assurer que le conseil d'administration, la haute direction et le personnel assument l'entière responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.
- **Excellence** – Atteindre l'excellence dans toutes les activités.
- **Équité** – Veiller à ce que les politiques, pratiques, procédures et décisions soient justifiées et bien comprises.



- **Communication** – Encourager les titulaires de permis, les parties prenantes et le public à communiquer avec le Collège à propos de toute question sur la réglementation des professionnels en services-conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne.

Gouvernance

Le mandat fédéral du Collège découle :

- de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Loi sur le Collège),
- de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR),
- du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*,
- de la *Loi sur la citoyenneté*.

La Loi sur le Collège prévoit un nouveau régime d'autoréglementation qui régit les consultants en immigration et en citoyenneté. De plus, la Loi sur le Collège :

- établit un régime de délivrance de permis pour les consultants en immigration et en citoyenneté;
- exige que les titulaires de permis respectent le Code de déontologie;
- autorise le Comité des plaintes du Collège à mener des enquêtes sur la conduite et les actes d'un titulaire de permis;
- autorise le Comité de discipline du Collège à prendre ou à imposer des mesures s'il conclut qu'un titulaire de permis a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence;
- interdit à quiconque n'est pas titulaire d'un permis d'utiliser certains titres et de se présenter comme étant titulaire de permis;
- autorise le Collège à demander une injonction pour empêcher les praticiens non autorisés de contrevenir à ces interdictions;
- confère au ministre responsable le pouvoir de fixer le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration;
- exige du conseil d'administration qu'il fasse tout ce qui est souhaitable pour l'atteinte de la mission stipulée dans la Loi sur le Collège.

Le Collège est régi par un conseil d'administration comme il est établi dans la Loi sur le Collège, et ses activités sont dirigées par une équipe dirigeante dévouée.

Le Collège ne comptait aucune filiale en propriété exclusive au cours de cette période d'établissement de rapport.

Structure organisationnelle

Le Collège exerce ses activités en tant qu'organisme de taille relativement modeste, composé d'un conseil d'administration et de moins de 150 employés à temps plein. Bien que le Collège ne dispose pas d'un bureau officiel de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP), les responsabilités de coordonnateur de l'AIPRP sont gérées dans leur ensemble par le président et chef de la direction par intérim, avec l'appui du directeur par intérim, opérations, de la spécialiste, conformité aux politiques, et de la coordonnatrice, conformité.

Le Collège n'a conclu aucun contrat de services à l'égard des services énoncés au paragraphe 73.1 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Arrêté de délégation de pouvoirs



L'arrêté de délégation de pouvoirs daté du 26 février 2026 désigne le directeur par intérim, opérations, pour exercer certains pouvoirs et accomplir certaines tâches et fonctions du président et chef de la direction par intérim en vertu de la Loi. Cet arrêté de délégation est joint aux présentes et fait partie du présent rapport annuel (Annexe A).

Rendement 2025-2026 : rapport statistique et interprétation

Le rapport statistique du Collège pour 2025-2026 est joint au présent rapport annuel et en fait partie intégrante (Annexe B). Au cours de la période visée par le présent rapport, le Collège a reçu treize (13) demandes de renseignements personnels en vertu des dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. De ces demandes, 91 % ont été classées dans les délais prévus par la loi, et deux (2) demandes ont été reportées à la période d'établissement de rapport suivante. Ces demandes ont été reçues au cours de la période d'établissement de rapport 2025-2026 et, dans les deux cas, elles se situent à l'intérieur du délai de traitement prévu par la loi.

Sur une période de trois ans, le nombre de demandes de renseignements personnels reçues par le Collège est demeuré relativement stable. Alors que 26 demandes ont été recensées en 2023-2024, 21 des 26 demandes reçues avaient été soumises au Collège par erreur et étaient destinées à un autre organisme.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
N ^{bre} de demandes reçues	26	14	13

Le tableau suivant illustre le traitement des demandes reçues et leur délai de classement au cours de la période d'établissement de rapport :

Règlement des demandes	Délai de classement			
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours
Divulgaration complète				
Divulgaration partielle		2	4	1
Aucun dossier existant	3			
Demande abandonnée		1		
Total	3	3	4	1

Le pourcentage de demandes traitées pour lesquelles les documents ont fait l'objet d'une divulgation partielle est de 64 %.

Le Collège a reçu une (1) demande de consultation provenant d'un organisme autre que le gouvernement du Canada et l'a traitée en 14 jours.

Au cours de la période d'établissement de rapport, le Collège a bénéficié de cinq (5) prorogations en vertu de l'alinéa 15(a)i) de la Loi. Ces prorogations étaient nécessaires en raison du nombre considérable de documents concernés, de la complexité des demandes et de la disponibilité limitée de ressources internes pour traiter ces dernières. En l'absence d'un bureau officiel de l'AIPRP, le traitement de demandes de plus en plus complexes nécessite une mobilisation importante du personnel dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les prorogations ont été obtenues pour assurer un traitement rigoureux et précis des demandes tout en maintenant la continuité des opérations courantes.



Le Collège n'a reçu aucune plainte du Commissariat à la protection de la vie privée au cours de la période d'établissement de rapport 2025-2026.

Formation et sensibilisation

Au cours de la période d'établissement de rapport, des séances individualisées d'orientation et de transmission des connaissances ont été offertes à une coordonnatrice, conformité, nouvellement nommée, qui a la responsabilité fonctionnelle de l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces séances portaient sur les droits des individus en vertu de la Loi, le traitement des demandes de renseignements personnels, la protection des renseignements personnels ainsi que la détection des atteintes à la vie privée.

De plus, la spécialiste, conformité aux politiques, et la coordonnatrice, conformité, ont assisté à de nombreuses séances de formation et réunions de la communauté, liées à la protection des renseignements personnels et tenues par la Division de la politique de l'information et de la protection des renseignements personnels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces séances ont permis de faire le point sur les exigences prévues par la loi et les politiques, les pratiques exemplaires liées à l'administration de la protection des renseignements personnels ainsi que les enjeux émergents en matière de protection des renseignements personnels au sein de la communauté fédérale de l'AIPRP.

Au cours de la période d'établissement de rapport, des documents de formation sur la protection des renseignements personnels ont été élaborés et achevés afin de soutenir la formation obligatoire des employés et de renforcer la sensibilisation à la protection des renseignements personnels ainsi que la conformité.

Politiques, lignes directrices et procédures

Au cours de la période d'établissement de rapport, le Collège a mis en œuvre une politique interne de protection des renseignements personnels pour favoriser la conformité à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et établir des exigences claires pour la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation et la protection des renseignements personnels à l'échelle de l'organisme.

Le Collège dispose d'un processus structuré pour évaluer les contrats et les ententes avec des fournisseurs de services qui recueillent, utilisent, divulguent, conservent ou gèrent de quelque autre façon des renseignements personnels en son nom. Ce processus comprend un examen des dispositions contractuelles relatives à la protection des renseignements personnels afin de veiller à la mise en place de mesures appropriées pour protéger les renseignements personnels.

Dans le cadre de ce processus, le Collège évalue également les politiques de protection des renseignements personnels, les conditions d'utilisation et d'autres renseignements pertinents accessibles au public concernant les fournisseurs de services afin de mieux comprendre leurs pratiques en matière de protection des renseignements personnels et leur profil de risque. Les examens relatifs à la protection des renseignements personnels sont menés par la spécialiste, conformité aux politiques, les recommandations finales étant formulées par le directeur par intérim, opérations.

S'il y a lieu, le Collège collabore avec les fournisseurs de services pour tenir compte des risques relevés en matière de protection des renseignements personnels et renforcer les mesures de protection avant la conclusion d'une entente.

Initiatives et projets visant à améliorer la protection des renseignements personnels



Au cours de la période d'établissement de rapport 2025-2026, le Collège a mis en œuvre un système de tickets en ligne pour les demandes de renseignements internes liées à la protection des renseignements personnels afin de remplacer le processus de réception par courriel utilisé auparavant. Ce nouveau système a été mis en place pour améliorer le suivi, la gestion et le traitement des demandes de renseignements reçues des employés au sujet de questions relatives à la protection des renseignements personnels.

La mise en œuvre du système de tickets a amélioré la capacité du Collège à simplifier les flux de travaux internes, à accroître l'efficacité des réponses et à dégager les thèmes récurrents et les tendances. Il est ainsi possible de cerner les préoccupations courantes en matière de protection des renseignements personnels et les occasions de mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation et de formation ciblées.

Résumé des questions clés et des mesures prises concernant les plaintes

Le Collège n'a reçu ni classé aucune plainte au cours de la période d'établissement de rapport.

Atteintes importantes à la vie privée

Au cours de la période d'établissement de rapport, aucune atteinte importante à la vie privée n'a été signalée au Commissariat à la protection de la vie privée ni au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (Division de la protection de la vie privée et des données responsables).

Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Le Collège n'a réalisé aucune évaluation des facteurs relatifs à la vie privée au cours de la période d'établissement de rapport.

Divulgations d'intérêt public

Aucune divulgation n'a été faite en vertu de l'alinéa 8(2)m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au cours de la période d'établissement de rapport.

Surveillance de la conformité

Le Collège utilise un registre pour faire le suivi interne des délais de traitement des demandes d'accès à l'information. Régulièrement mis à jour, ce registre contient les principaux jalons, y compris les dates des demandes, les mesures prises, les échéances et l'état de chaque demande. La supervision de toutes les demandes d'AIPRP incombe à la spécialiste, conformité aux politiques, qui fournit des mises à jour continues au directeur par intérim, opérations. De plus, des renseignements sur les activités d'AIPRP sont communiqués chaque mois au président et chef de la direction par intérim, et chaque trimestre au conseil d'administration.



Annexe A

Arrêté de délégation de pouvoirs du Collège en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Arrêté de délégation de pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

La présidente et chef de la direction par intérim du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (CCIC) désigne par la présente, conformément au paragraphe 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et au paragraphe 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les personnes occupant les postes indiqués dans l'annexe ci-dessous, ou les personnes occupant ces postes à titre intérimaire, pour exercer les pouvoirs, les devoirs et les fonctions de la présidente et chef de la direction par intérim en tant que dirigeante du CCIC, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements connexes indiqués dans l'annexe relativement à chaque poste. Cette désignation remplace tous les arrêtés de délégation antérieurs.

Annexe

Poste	<i>Loi sur l'accès à l'information</i> et règlements	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et règlements
Directeur par intérim, Opérations	Pleins pouvoirs	Pleins pouvoirs

En ce 26 février 2026, dans la ville de Burlington



Kate Lamb
Présidente et chef de la direction par intérim,
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté



Annexe B
Rapport statistique du Collège sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour 2025-2026



Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution: Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Période d'établissement de
rapport : 2025-04-01 au 2026-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels (LPRP)

1.1 Nombre de demandes reçues

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		13
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		13
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		11
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		2
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la LPRP	2	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la LPRP	0	

1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	5
Courriel	8
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	13

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							Total
0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
0	0	0	0	0	0	0	0

2.3 Pages communiquées informellement

Moins de 500 pages communiquées		De 500 à 10 000 pages communiquées		Plus de 10 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	2	4	1	0	0	0	7
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	3	0	0	0	0	0	0	3
Demande abandonnée	0	1	0	0	0	0	0	1
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	3	4	1	0	0	0	11

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	6	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	5
19(1)f)	0	22.1	0	27	2
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

3.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	7	0	0	1	0

3.5 Complexité

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
5212	2589	7

3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données par disposition des demandes

Disposition	Moins de 500 pages traitées		500 à 10 000 pages traitées		Plus de 10 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	1	2	6	5210	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	1	2	6	5210	0	0

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio et vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
19	19	2

3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio et vidéo par dispositions des demandes

Disposition	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0
Communication partielle	2	19
Exception totale	0	0
Exclusion totale	0	0
Demande abandonnée	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0
Total	2	19

3.5.5 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	7	0	0	7
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	7	0	0	7

3.6 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la LPRP

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	10
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	90.90909091

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la LPRP

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
1	1	0	0	0

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la LPRP (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	1	1
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	1	1

Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

Section 6 – Prorogations

6.1 Motifs des prorogations

Nombre de prorogations prises	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
5	0	5	0	0	0	0	0	0

6.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	5	0	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours								0
Total	0	5	0	0	0	0	0	0

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	1	9
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	1	9
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	1	9
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	1	0	0	0	0	0	1
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0	0	1

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 500 pages traitées		De 500 à 10 000 pages traitées		Plus de 10 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 500 pages traitées		De 500 à 10 000 pages traitées		Plus de 10 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

10.1 Programmes et activités

Nombre de programmes existants ou d'activités existantes qui utilisent des renseignements personnels ayant été substantiellement modifiés au cours de la période d'établissement de rapports	0
Nombre de nouveaux programmes ou de nouvelles activités qui utilisent des renseignements personnels établis au cours de la période d'établissement de rapports	0

10.2 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
Nombre d'ÉFVP modifiées	0
Nombre de résumés d'ÉFVP publiés au cours de la période d'établissement de rapports	0
Nombre d'ÉFVP pour lesquelles les mesures d'atténuation des risques ont été évaluées au cours de la période d'établissement de rapports	0

10.3 Protocoles de protection de la vie privée

Nombre de protocoles de protection de la vie privée mis en place pour établir ou modifier des fichiers de renseignements personnels	0
---	---

10.4 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	0	2	0	0
Centraux	0	1	0	0
Total	0	3	0	0

10.5 Page d'Info Source

Date de la dernière modification importante apportée aux fichiers de renseignements personnels sur la page d'Info Source	2025-12-17
--	------------

Section 11 – Numéro d'assurance sociale

Nombre de nouveaux programmes ou de nouvelles activités qui collectent ou utilisent le numéro d'assurance sociale	0
---	---

Section 12 – Atteintes à la vie privée

12.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

12.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	1
---	---

Section 13 – Formation sur la protection de la vie privée

Nombre d'employés ayant suivi la formation sur la protection de la vie privée au cours de la période d'établissement de rapports	2
--	---

Section 14 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

14.1 Coûts répartis

Dépenses		Montant
Salaires		\$75,945
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$91,167
• Contrats de services professionnels	\$91,167	
• Autres	\$0	
Total		\$167,112

14.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0.500
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.500
Étudiants	0.000
Total	1.000

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.



Annexe C

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour 2025-2026



Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

 Nom de l'institution : Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

 Période
d'établissement de
rapport : 2025-04-01 au 2026-03-31

Section 1 : Demandes reportées et plaintes actives en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Demandes reportées à la prochaine période d'établissement de rapports, ventilées par période d'établissement de rapports reçue

Période d'établissement de rapports au cours de laquelle les demandes reportées ont été reçues	Demandes reportées <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2026	Demandes reportées <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2026	Total
Reçues en 2025-2026	2	1	3
Reçues en 2024-2025	0	0	0
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017 ou plus tôt	0	0	0
Total	2	1	3

1.2 Plaintes actives auprès du Commissaire à l'information du Canada, ventilées par période d'établissement de rapports reçue

Période d'établissement de rapports au cours de laquelle les plaintes actives ont été reçues par l'institution	Nombre de plaintes actives
Reçues en 2025-2026	1
Reçues en 2024-2025	0
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017 ou plus tôt	0
Total	1

Section 2 : Demandes reportées et plaintes actives en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels
2.1 Demandes reportées à la prochaine période d'établissement de rapports, ventilées par période d'établissement de rapports reçue

Période d'établissement de rapports au cours de laquelle les demandes reportées ont été reçues	Demandes reportées dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2026	Demandes reportées dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2026	Total
Reçues en 2025-2026	2	0	2
Reçues en 2024-2025	0	0	0
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017 ou plus tôt	0	0	0
Total	2	0	2

2.2 Plaintes actives auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, ventilées par période d'établissement de rapports reçue

Période d'établissement de rapports au cours de laquelle les plaintes actives ont été reçues par l'institution	Nombre de plaintes actives
Reçues en 2025-2026	0
Reçues en 2024-2025	0
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017 ou plus tôt	0
Total	0

Section 3: Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2025-2026?	4
---	---